

# Pour bénéficier de la réforme fiscale, patientez jusqu'en janvier 2018

**WALLONIE** Les mesures en matière de succession, notamment, en vigueur l'an prochain

- ▶ La réforme fiscale prendra effet dès janvier.
- ▶ L'engagement est pris par le ministre Crucke.
- ▶ Trois mois pour écrire et voter les textes.

À l'heure du conclave tenu par le gouvernement MR-CDH, Jean-Luc Crucke (MR), le ministre wallon du Budget, était attendu ce lundi devant la commission parlementaire traitant de ses compétences. Un hasard du calendrier que les députés de l'opposition ont mis à profit pour titiller celui qui occupait leur place il y a quelques semaines et qui n'avait jamais de mots assez durs pour critiquer les exercices financiers menés par les exécutifs précédents. Cette fois, les rôles sont inversés. Et curieusement, le libéral a parfois paru agacé par les premières banderilles du PS et d'Ecolo à l'égard de son travail.

Les deux partis portent le même jugement sur le projet de budget 2018 qui présente un déficit ramené à 217 millions d'euros et ne prévoit aucune hausse de la fiscalité : « C'est flou ! » Pierre-Yves Dermagne ose même une formule qui ne manque pas de sel : « Le gouvernement a mis en œuvre le... service minimum », en référence à une réforme prévue dans les transports en commun (lire ci-dessous). Stéphane Hazée (Ecolo) se demande ce que le... député Jean-Luc Crucke aurait autrefois pensé d'une copie budgétaire jugée pauvre et imprécise.

A ceux qui comme Paul Furlan et Nicolas Martin (PS) s'interrogent sur les informations diffusées au terme du conclave (« Où sont les lignes budgétaires précises ? »), le nouveau ministre explique que l'heure du débat budgétaire n'a pas encore sonné. Le grand déballeage, c'est pour la fin de l'automne. A ce stade, Jean-Luc Crucke en reste aux principes de base. Il confirme aussi deux initiatives obtenues de haute lutte par le partenaire CDH : cinq millions pour financer un soutien fiscal des familles contraintes de louer un kot d'étudiant pour des questions de distance et trois millions pour soutenir les commerçants contrariés par des chantiers.

La télé-redevance est rayée de la carte, n'en parlons plus. Mais d'autres mesures vont intéresser au plus haut point les citoyens. Citons l'immunisation totale de la maison familiale pour le



Jean-Luc Crucke a répondu pour la première fois aux députés de la commission du budget. © BELGA

conjoint survivant lors d'une succession, un abattement de 20.000 euros sur la base imposable des droits d'enregistrement pour le premier bien s'il devient la maison d'habitation, la diminution des droits d'enregistrement pour les donations mobilières, la suppression de la majoration des mêmes droits d'enregistrement à partir de la troisième habitation...

**L'heure du débat budgétaire n'a pas encore sonné. Le grand déballeage, c'est pour la fin de l'automne**

Une question brûle évidemment les lèvres des députés et intéressera au plus au point les Wallons qui comptent notamment investir dans la brique dans un délai rapproché. Jean-Luc Crucke l'affirme sans sourcilier : « Les textes sont en préparation. Ces dispositions vaudront pour les transactions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. » Plus que trois mois à patienter...

La même échéance vaudra-t-elle pour l'entrée en vigueur de l'assurance autonomie (50 euros par an et par adulte) réclamée de longue date par le CDH et autrefois qualifiée de « taxe déguisée » par le MR ? Le dossier est sur le bureau de la ministre Alda Greoli, conclut Crucke. ■

ERIC DEFFET

## les TEC Une seule société avec un conseil d'administration unique

Admirables reprises, les libéraux wallons ont réclamé une réforme en profondeur de la Société des transports (SRWT). Pierre-Yves Jeholet osait systématiquement la même comparaison : en Flandre, la société De Lijn est dirigée par onze administrateurs tandis qu'en Wallonie, la structure faitière et les cinq TEC en mobilisent au total 85. Carlo Di Antonio (CDH), ministre (confirmé) des Transports, avait lancé la réflexion et même le chantier en début de législature, mais sans convaincre le PS. L'arrivée au pouvoir du MR change radicalement la donne. La « fusion des TEC » figure en bonne place au budget 2018.

Plusieurs formules ont été envisagées. Une seule est retenue : la création d'une société unique à l'échelle du territoire wallon, avec un conseil d'administration de quinze membres où chaque province sera représentée. « Au-delà du symbole, le gain financier obtenu à ce niveau n'est pas important », explique Carlo Di Antonio. L'impact budgétaire se marquera au départ d'une réorganisation transversale de l'entreprise, après une phase de transition. Les directions régionales vont donc disparaître. Le réseau de dépôts sera conservé, de même que les points de contact avec la clientèle. »

Des décisions prises depuis un siège central et unique à Namur : ne risque-t-on pas de creuser le fossé entre le haut de la pyramide et les réalités de terrain ? Le ministre annonce au contraire une évolution du travail vers plus de proximité, à la rencontre des besoins réels de l'entreprise et des usagers : « Nous allons désormais réfléchir et investir au départ de bassins de mobilité mieux définis et non plus selon la logique de cinq TEC. En

outre, nous allons mettre fin à une pratique du passé : la clé de répartition figée pour les moyens alloués aux sociétés d'exploitation. A l'avenir, nous ne serons plus obligés d'investir en Hainaut parce que nous avons investi à Liège... Les besoins des uns et des autres seront rencontrés au plus près et de manière distincte. Et nous veillerons aux intérêts des secteurs ruraux. »

**Un service minimum qui ne dit pas son nom**

Au printemps dernier encore, le conseil d'administration de la SRWT avait dit son inquiétude : « L'intégration dans une seule structure est prématurée ». Mais cette fois, le train est sur les rails, si l'on ose dire. La nouvelle organisation (conseil d'administration et direction) devrait se mettre en place progressivement dès 2018.

Le temps pour Carlo Di Antonio de s'occuper d'un autre dossier épineux : le recours au service minimum en cas de grève. « Je n'aime pas cette expression, qui n'est pas appropriée, dit-il cependant. La réflexion se place dans le cadre du contrat de service public qui doit permettre à l'entreprise de gagner en qualité des services offerts. »

L'idée du gouvernement MR-CDH ? « A la veille d'un mouvement social, chaque membre du personnel devra se déclarer gréviste ou non-gréviste. Au départ des moyens humains disponibles, l'entreprise s'organise pour affecter ces agents à des dessertes considérées comme prioritaires dans toutes les régions couvertes par nos bus. » Un service minimum qui ne dit pas son nom donc, mais qui risque d'indisposer les syndicats. ■

E.D.

SOGEPA ET SPAQUE

### Finance et pollution, même combat ?

On le sait depuis juillet, le gouvernement MR-CDH entend réorganiser les outils économiques wallons. Dans la présentation de son budget 2018, la nouvelle majorité est entrée dans le concret en annonçant la fusion de la Sogepa et de la Spaque. Que vont faire ensemble ces deux outils, l'un, outil financier dédié au redéploiement et à l'accompagnement des entreprises wallonnes (notamment celles en difficulté) et l'autre, outil opérationnel spécialisé dans la dépollution des sites industriels ? On s'attendait plutôt à une priorité pour le regroupement, paraissant plus évident, des trois outils purement financiers de la Wallonie : Sriw, Sogepa et Sowalfin. Certes, la Sogepa dispose d'une cellule reconversion sidérurgique mais « comptable », pas l'analyse ou la dépollution des sols, mission essentielle de la Spaque. Quel intérêt y a-t-il à mêler bottes de chantier et calculatrices ? Chez le ministre wallon du Budget, le MR Jean-Luc Crucke, on parle mutualisation des services, rationalisation des outils. Chez son confrère Pierre-Yves Jeholet (Économie), on poursuit : « La Sogepa s'occupe de plus en plus souvent de réhabilitation de friches industrielles, exemple Caterpillar et Cersid, souvent en association avec une intercommunale locale. Et il y en aura sans doute de plus en plus à l'avenir. On vise donc ici la complémentarité des deux outils. » La spécificité des métiers des deux outils rend les économies d'échelle limitées au niveau administratif, communication, technique (IT) et comptable. C'est aussi (surtout ?) au niveau de la gouvernance que le nouveau gouvernement entend marquer des points, la fusion signifiant la disparition d'un conseil d'administration, d'une présidence, d'un CEO/directeur général. À termes, personne ne s'avance sur d'éventuelles pertes d'emplois inhérentes au regroupement des 85 salariés de la Spaque et des 30 de la Sogepa. Avantage : les deux structures sont déjà logées à la même adresse, à Liège. Au moins, pas de frais de déménagement... ■

ERIC RENETTE